

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	16 avril 2019	<b>Séance du : 24 avril 2019</b>
	<b>Votes : 36</b>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 24 avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 6	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÓ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Jean COSTES (Salasc).

## **Objet : Développement économique – Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises en faveur de la société TAM ROCH**

Monsieur BRUN rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibération en date du 19 décembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé un dispositif en faveur des entreprises du territoire du Clermontais consistant en une aide financière à l'immobilier d'entreprise.

La commission Aménagement, Environnement et Développement durable s'est réunie le 28 mars dernier afin d'examiner la demande de la société TAM ROCH.

Par application de la grille de notation, le projet présenté par la société TAM ROCH, a obtenu une note de 6.9 sur 10.

Cette note permet à la société TAM ROCH d'obtenir une aide de la Communauté de communes du Clermontais d'un montant de 10 408 euros pour la réalisation d'un bâtiment industriel à Clermont l'Hérault.

Cette somme viendra en co-financement de l'aide obtenue de la Région Occitanie.

Monsieur BRUN précise que l'attribution de cette subvention est soumise à la condition du respect par la société TAM ROCH du règlement d'attribution des aides à l'immobilier du Clermontais et de la signature d'une convention.

Monsieur BRUN propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver l'attribution au profit de la société TAM ROCH d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 10 408 euros.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré.

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 10 408 euros au profit de la société TAM ROCH dans les conditions précisées ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX